



Augmentation de loyer

Par **Cyirilrun**, le **25/08/2021** à **18:42**

Bonjour à tous

J'ai acheté un appartement en janvier 2019. Cet appartement était déjà loué et provenait d'une vente suite à une défiscalisation.

Le loyer auquel était fixé l'appartement était quand je l'ai récupéré était très inférieur au montant des loyers de la résidence (ayant habité dans cette même résidence).

J'en ai parlé au locataire en lui disant que l'appartement avait un prix de location inférieur aux loyers voisins et et celui-ci m'a proposé de me verser 50€ de plus par mois.

En ayant fait quelques recherches, j'ai vu que je pouvais appliquer l'augmentation que dans 3 cas : révision INSEE par l'indice IRL, travaux récents et enfin l'augmentation si le loyer est manifestement sous évalué.

Pour ce dernier cas, il semble que je pourrai passer par cette méthode, mais apparemment cette demande doit être faite 6 mois avant. Or mon locataire est d'accord pour le faire le mois prochain.

Puis-je lui demander de me faire une lettre écrite dans laquelle il est d'accord pour cette augmentation suite à sa proposition ? Ce document sera t il légal en cas de litige?

Merci pour votre réponse.

Cyril.

Par **P.M.**, le **25/08/2021** à **18:47**

Bonjour,

Si c'est une mesure d'ordre public, vous ne pouvez pas y déroger...